

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/15

**Objet** : « Soutien à 17 projets pédagogiques des jeunes du territoire des établissements du second degré »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Soutien à 17 projets pédagogiques des jeunes du territoire des établissements du second degré** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Soutien à 17 projets	12 580.00	Région CD 73	10 064.00 2 516.00
TOTAL	12 580.00	Total	12 580.00

#### Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Savoie seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 17 avril 2025

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

